



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

pour les prestations de formation

N°1.1.2
Version 27.04.2022

Désignation

Bliss désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 2D chemin du Noyer 01630 PREGNIN. Bliss met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à destination des particuliers, à distance sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme de formation Bliss ;
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation ;
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation **Bliss** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Si vous êtes en **situation de handicap**, vous pouvez me contacter au **06.51.33.03.29 - +41.76.476.86.87** ou par mail à hello@cabinetbliss.com. Le programme et le rythme pourra s'adapter à votre situation personnelle.

Pour tout problème lors de la formation, vous pouvez prendre contact aux numéros et à l'adresse e-mail indiqués ci-dessus.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme de formation **Bliss** s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'organisme de formation un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné (pour les entreprises), avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

pour les prestations de formation

N°1.1.2

Version 27.04.2022

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes, l'organisme de formation ne collecte pas la TVA. Le paiement est à effectuer selon les modalités suivantes :

- 30% du montant de la formation à la réception de facture d'acompte,
- Le paiement du solde de la formation sera à effectuer en deux ou trois paiements (défini à l'avance avec le stagiaire). Chaque paiement aura lieu entre le 25 et le 31 de chaque mois. Le dernier versement devra être effectué le dernier jour de la formation. Sur demande, l'organisme de formation peut échelonner les paiements.

Le règlement des factures sera effectué par virement bancaire.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme de formation **Bliss** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une session de formation est possible, à condition de le faire **au moins 14 jours ouvrables avant le jour et l'heure prévus**. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sira@cabinetbliss.com. Aucune facturation ne pourra être demandée, en tout état de cause, durant le délai de rétractation.

Cas de force majeure

Le bénéficiaire et l'organisme de formation ne peuvent être tenus responsables de la non-exécution de la formation dans le cas où ils seraient empêchés par un cas de force majeure. *Est considérée comme force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible et hors de contrôle, justifiées à l'appui de pièces probantes.*

Les annulations effectuées et formulées par écrit, en raison d'un motif de force majeure, avant la première séance ne donnent lieu à aucune indemnisation. Les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis lorsque l'organisme de formation propose un report de session complémentaire au bénéficiaire.

Autres raisons d'abandon

En cas d'annulation du bénéficiaire (formulée par écrit), non justifiée par un cas de force majeure, les indemnités suivantes seront appliquées :

- Toute annulation par le bénéficiaire, injustifiée intervenant :
 - entre le lendemain du délai de rétractation et dix jours ouvrés avant le début de la formation, donne lieu à des indemnités d'annulation égales à 10% du coût total de la formation ;
 - entre dix et quatre jours ouvrés avant le début de la formation, donne lieu à des indemnités d'annulation égales à 30% du coût total de la formation ;
 - moins de quatre jours ouvrés précédant le début de la formation, donne lieu à des indemnités d'annulation égales à 50% du coût total de la formation.

Délai d'annulation (en jours ouvrés)	Indemnité d'annulation
14 et 10 jours	10% du coût initial
10 et 4 jours	30% du coût initial
moins de 4 jours avant la formation	50% du coût initial

- Toute annulation ou abandon injustifié par le bénéficiaire, après son commencement donne lieu à une indemnisation de l'organisme de formation :
 - en cas d'assiduité du bénéficiaire inférieure à 25%, une indemnité forfaitaire correspondant à 25% du prix de la formation est versée à l'organisme de formation,
 - en cas d'assiduité du bénéficiaire comprise entre 25% et 80%, le prix payé est calculé au prorata de l'assiduité du bénéficiaire,
 - en cas d'assiduité du stagiaire supérieure à 80%, la formation effectuée par l'organisme de formation est considérée comme entièrement réalisée et 100% du prix de la formation est versé à l'organisme de formation.

Lorsque l'organisme de formation annule la formation :

- dans un délai inférieur à 6 jours ouvrés avant le début de la formation, aucun règlement n'est effectué ;
- en cours de session et lorsqu'il est proposé au bénéficiaire une autre session, l'organisme de formation est payé au prorata de la formation réalisée ;
- en cours de session, sans proposer au bénéficiaire une session complémentaire, aucun règlement n'est effectué.

L'organisme de formation Bliss se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

pour les prestations de formation

N°1.1.2
Version 27.04.2022

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme de formation **Bliss** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique entre lui et le client ou le niveau du bénéficiaire. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez me contacter au 06.51.33.03.29 - +41.76.476.86.87 ou par mail à hello@cabinetbliss.com. Le programme et le rythme pourra s'adapter à votre situation personnelle.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme de formation **Bliss** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation **Bliss** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.